EXCLU DU PRÊT

83e ANNÉE n° 1937 — Paraît le Samedi — Samedi 6 août 1983

BIBLIOTHÈQUE - VILLE DE SISTERON - MUNICIPALE

SISTERON-JOURNAL

Carrefour Durance - Bléone

Journal d'intérêt local - littéraire, sportif, commercial et d'annonces légales

ADMINISTRATION-REDACTION
95, rue Saunerie tél. 68.40.98
04200 SISTERON
(Alpes de Haute-Provence)
Directeur-gérant : Gérard SEGOND

TARIF DES ANNONCES H.T.
(la ligne) :
Annonces Légales ..... 12,86 F
Petites annonces ..... 10,00 F
Autres annonces : on traite à forfait

Journal inscrit à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse sous le numéro 53.442

LE NUMERO : 2,00 F
ABONNEMENT UN AN : 100,00 F
LES ABONNEMENTS SONT PAYABLES D'AVANCE
C.C.P. 7 447 88 C Marseille
Changement d'adresse : joindre 10 F

ENCORE DES KOCHONNERIES

dans «SISTERON-JOURNAL»

INCREVABLE 10 ★ IQUIQUE 5 ★ ILIVA 2

les héros du tiercé du 31 juillet 1983

Les cochons les plus renommés du terroir s'étaient donnés rendez-vous sur la piste de Babel Oued sur Gand. Toutes les catégories sociales de la race porcine étaient prêtes à s'affronter sur un pied d'égalité en ce dimanche ensoleillé. Après le contrôle anti-doping d'usage, les participants se plaçaient sur la ligne de départ, attendant avec impatience le signe de Vladimir. Dès les premiers instants de la course, le numéro 10 INCREVABLE *(Cochon qui a participé au marathon cochonesque de Pékin où il a bien figuré)* fidèle à son expérience passée gagna la gauche du terrain, surprenant la majorité de ses adversaires de droite ; c'est alors ILIVA *(Porcelet d'origine russe médaillé, a eu l'occasion de courir au Kremlin)* qui menait la poursuite sur la droite, l'absorption trop importante de vodka la veille lui faisant renier ses origines. La bataille faisait rage quand, sorti de nulle part et venu d'on ne sait où, on vit apparaître IQUIQUE *(fils de quiquet et de quiquette)* qui, remontant du fond du classement, vint opportunément occuper le centre du terrain, à l'affut d'une éventuelle faiblesse de la part de ses adversaires de droite et de gauche *(Cf un certain 10 mai 19..)*.

Malgré tous ses efforts, IQUIQUE ne parvint pas à franchir le premier la ligne d'arrivée, honneur qui revint à INCREVABLE.

Le juge-arbitre Richard GOGLIO eut tout de même bien du mal à départager ses frères de lait et c'est avec une forte émotion qu'il remit la médaille d'or à INCREVABLE. Espérons que le prochain tiercé aura autant de succès que celui-ci. Nous tenons à remercier toutes les personnes et les bêtes qui ont participé à ce VIIIe Groin Prix. Rendez-vous à l'année prochaine !

Follement vôtre
La Rédaction du Sisteron-Journal

LOGINTER

S.A. AGENCE IMMOBILIERE
« VIEILLES PIERRES EN HAUTE-PROVENCE »

Châteauneuf Val St Donat, maison ancienne entièrement restaurée, séjour avec cheminée, 2 chambres, bain, garage. 230.000 Frs.

ENTREPIERRES, à 8 km de Sisteron, terrain constructible 2300 m² exp. au sud, jolie vue : 100.000 Frs.

SISTERON bourg Reynaud, maison 16e siècle, à restaurer intérieurement 3 niveaux terrasse, vue lac. 130 000 F.

Près de SISTERON, Salignac, splendide mas, pierres apparentes, 7 Pièces, 2 bains, cheminée, cour intérieure dallée, terrasse, barbecue, jardin, garage 2 voitures, ensoleillé, vue imprenable. 700 000 F.

Sisteron les Plantiers, villa sur 850 m² terrain 9 pièces, 2 bains, 2 W.C. Terrasse exp. sud 735.000 F.

Le Thor villa F7 130 m² habitable - terrain 876 m². 425 000 Frs.

Sisteron la Baume T3/4 100 m² C.C. garage, grenier aménageable vue 230.000 Frs.

Thèze, centre village dans immeuble bon état, appart. deux pièces, salle d'eau, propreté à faire, vue 90.000 Frs.

THÈZE, centre village, spl. bat caractère avec pigeonnier, four à pain, nomb. pos. aménagement, jardinet. 120 000 F.

7 km Sisteron maison de village style rustique, 4 chambres, salle à manger, cheminée, poutres apparentes, bain, W.C., cour intérieure, remise 250.000 F.

Volonne maison de village habitable immédiatement grand séjour 2 chambres, bain, WC, grenier aménageable, toiture et façade neuves. 200.000 Frs.

VOLONNE maison façade et toiture neuves. Garage voûté. 1er étage : cuisine, séjour, chambre, WC, balcon. 2e étage : 3 Petites pièces, salle d'eau, WC, grenier aménageable, vue soleil. 295 000 F.

Vallée du Jabron à 30 km Sisteron dans village sur 1450 m², terrain plat, maison indépendante, pierre, salle commune, 2 cheminées, poutres, 3 chambres, salle d'eau, WC, grenier aménageable, à Saisir, 165.000 Frs.

26 km Sisteron dans site exceptionnel, dominant vallée sur 27 hectares de terrain dont 10 hectares attenant ferme caractère, pierres apparentes, 3 bâtiments indépendants entièrement restaurés, garage, hangar,, pigeonnier, four à pain, source, bassin. Vue imprenable 950.000 F

Sisteron prox cathédrale, maison indépendante, séjour avec balcon, 1 chambre, cuisine, Bain, grande cave voûtée, garage 40 m² à saisir. 250.000 F

Choix important maisons campagnes - départements 04, 05, 26
tél. (92) 61.14.18
26, rue de la Pousterle - 04200 SISTERON

JEAN PIN
HABILLEUR-CHEMISIER

Bd Gassendi DIGNE
Rue de Provence SISTERON

«SOLDES D'ÉTÉ»
- 30 %
SUR TOUS LES ARTICLES ÉTÉ PRÉSENTÉS DANS LE RAYON «SOLDES» ET DE NOMBREUX LOTS «AFFAIRES»
★★★★★
LE MAGASIN SERA FERMÉ DU 14 AOÛT AU 28 AOÛT

© VILLE DE SISTERON

climax CHAUFFAGE

L'échelon national est maintenant représenté dans votre département par la Société :

ALPES CHAUFFAGE

Les Omergues - 04200 SISTERON

• Une équipe à votre service pour tous vos problèmes de chauffage et d'économie d'énergie.
• Possibilités de la visite d'un technicien conseil sans engagement de votre part sur **simple appel :** 61.23.33 ou 68.43.12.
• **Un financement à votre convenance pourra vous être proposé pouvant aller jusqu'à 100 %.**

DESSAUD Frères

Electricité générale — Chauffage électrique
Installations Domestiques, Agricoles et Industrielles
*
Les Grandes Blaches - MISON
TEL. 61.08.03
Av. du Stade - SISTERON - TEL. 68.41.73.

« LA CAVERNE »
« D'ALI BABA »

13, rue Saunerie - 04200 SISTERON - Tél. (92)61.02.47

★ *Prêt à porter fantaisie, bijoux ... (pour l'adulte et l'enfant)* ★
★ *Vannerie et meubles rotins* ★ *Articles cadeaux et décoration* ★

Gaies... légères... originales...
... les tenues de l'été,
à la Caverne d'Ali Baba !!!
(magasin fermé le dimanche) ENTRÉE LIBRE

Vous aimez la photo ?

Portraits
Studio & extérieur
Sisteron
Reportages
Mariage - Sport
Photos à domicile

HUGUET J.

53, rue Saunerie 04200 ★ SISTERON Tél. 61.09.98

CHRISTIAN GERVAIS

PLOMBERIE - SANITAIRE - ZINGUERIE
CHAUFFAGE CENTRAL

Vilhosc 04200 SISTERON ☎ (92) 61.26.04

ETS LATIL s.a.r.l.

RADIO - MENAGER
ELECTRICITE

247, avenue Paul-Arène
Tél. (92) 61.13.36

— Téléviseurs : **RADIOLA**
— Machines à laver et réfrigérateurs : **VEDETTE**
— Appareils ménager et chauffage : **THERMOR - CALOR**

Robert JEDOR

Allée Bertin — Les Plantiers — 04200 SISTERON Tél: 61.00.41

Tous Travaux de
- PEINTURE - VITRERIE
- PAPIERS PEINTS
- REVETEMENTS MURAUX

SISTERON

BLOC-NOTES

Dimanche 7 août

Médecin de garde :
Docteur COUDERT
Le Vauban, avenue Jean Jaurès. Tél. 61.13.85
04200 SISTERON

Pharmacie de garde :
Dimanche 7 août et lundi 8 août 1983
M. COMBAS
Les Arcades, Tél. 61.00.19
04200 SISTERON

Infirmier de garde :
KREITZ
119, rue de Provence. Tél. 61.14.42
04200 SISTERON

Boulangeries :
ouvertes le lundi
CHESNAU, 31 rue Mercerie
BLANC Tél. 61.01.92
ANTELME les Plantiers

Boucheries :
ouvertes le lundi
AUDIBERT Briançon gérant
46, rue droite Tél. 61.00.44
RICHARD-RULLAN, rue Saunerie

Crèmerie :
ouverte le lundi
AZAM, 75 rue Droite

Bureau de l'Habitat :
ouvert au public mercredi de 9 à 12 h et de 14 à 17 h

Pompiers :
Tél. 18 ou 61.00.33 ou 61.09.19

Gendarmerie :
Tél. 61.00.33

Mairie :
Tél. 61.00.37

Police-Secours :
Tél. 17

Ambulances VOLPE
Place du Dr Robert.
Tél. 61.09.49

Centre Hospitalier :
SISTERON Tél. 61.00.52
Toutes urgences : médicales chirurgicales, obstétricales.

Arrêté Municipal

=-=-=-=-=

Manifestation artisanale du 9 août 1983.

VU les Articles 4.15 du Code Pénal

CONSIDÉRANT l'animation commerciale et l'activité touristique, il convient d'installer occasionnellement une animation artisanale au Centre-Ville.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Une animation artisanale sera installée Place du Docteur Robert et sur une partie de l'Avenue Paul Arène, conformément à l'implantation du marché hebdomadaire du SAMEDI et la règlementation locale en vigueur.

ARTICLE 2 : Cette installation aura lieu le MARDI 9 AOUT 1983 de 7 H 00 à 20 H 00 pendant laquelle le stationnement des véhicules sera interdit.

ARTICLE 3 : Les Services Techniques Municipaux et le Régisseur des Droits de place sont chargés chacun en ce qui concerne, de la participation technique à cette installation, en relation avec les Organisateurs de l'APACS (l'Association pour le Commerce Local).

ARTICLE 4 : La Police Municipale est chargée du service d'ordre de cette manifestation. Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Commissaire-Adjoint de la République à FORCALQUIER pour enregistrement.

Caisse d'Epargne

En raison des fêtes du 15 août 1983, la Caisse d'Epargne de SISTERON informe son aimable clientèle que ses bureaux et Agences seront fermés le
mardi 16 août 1983

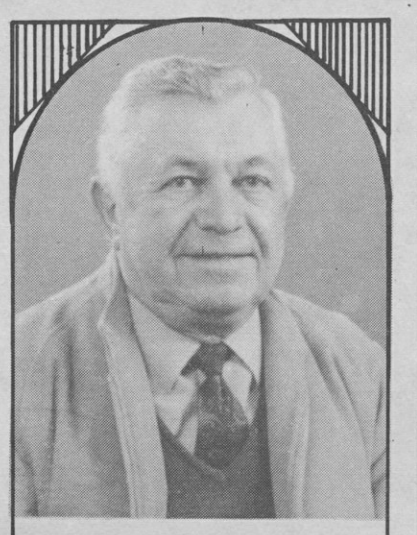

Monsieur LAGARDE Albert
nommé
chevalier du Mérite Agricole

★ ★ ★

C'est avec beaucoup de plaisir que nous venons d'apprendre que Monsieur Albert LAGARDE, bien connu à Sisteron et appartenant à une vieille famille sisteronaise vient d'être élevé au grade de chevalier du Mérite Agricole par Monsieur ROCARD, Ministre de l'Agriculture.

Monsieur LAGARDE est arboriculteur. Il occupe aussi les fonctions de Président de la Caisse d'Epargne. Le 6 mars dernier il a été élu Conseiller Municipal.

Nous adressons nos plus vives félicitations au nouveau récipendiaire.

Remerciements

+ + +

SISTERON
ENTREPIERRES
MERINDOL

Madame Gabriel TOURNIAIRE et sa famille ;

Les familles : ALPHONSE, CONNAN, MARTIN, MASSOT, ESCLANGON, BLANC, LAFONT, BONIFACE ;

Parents et Alliés très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de :

M. Gabriel TOURNIAIRE

remercient bien sincèrement toutes les personnes qui par leur présence, leurs messages, envois de fleurs et souvenir, se sont associées à leur grande douleur.

ETAT CIVIL

=-=-=-=

Naissances :

• Renaud Jean-Claude, fils de Patrick René ROBERT et de Danièle Véronique Gisèle LAURAC, domiciliés à SAINT-AUBAN (Alpes de Haute-Provence)
• Eric Gabriel Guillaume, fils de Gabriel Said Léon LEDUC et de Olga Simone Silvana PERRA, domiciliés à SISTERON (Alpes de Haute-Provence)
• Benjamin Jean-Marie, fils de Christian Gérald Marie HUBIN et de Sylviane Ginette TRABUC, domiciliés à SISTERON (Alpes de Haute-Provence)
• Thomas Edouard Jean, fils de Edouard CERDA et de Annie FORER domiciliés à DIGNE (Alpes de Haute-Provence).

Décès :

• Vincent Antoine, 67 ans, domicilié à THEZE (Alpes de Haute-Provence)
• Viviane Claudette ROGGERI, 27 ans, domiciliée à SAINT-AUBAN (Alpes de Haute-Provence).

Avis de Décès

+ + +

Monsieur et Madame Max LEDOYEN ;
Monsieur et Madame Jean-Marie LEDOYEN et leurs enfants ;
Monsieur et Madame Marcel REYMOND ;
Monsieur et Madame Yves JACQUET et leur fille
font part du décès de
Mme REYMOND Marthe
Institutrice Honoraire
le 01 août 1983

Les obsèques religieuses ont été célébrées à VAUMEILH le 4/8/83.

O.M.C. Randonnée Pédestre

★ ★ ★

Sortie de 5 à 6 jours
Région Briançon-Modane
Circuit sur sentier, pas de neige, coucher sous tente. Départ Mardi 9 août. Prendre contact : DONNET Marc, 13 rue du Couvent, La Baume à Sisteron.

© VILLE DE SISTERON

VILLE DE SISTERON - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

SISTERON

Ce soir la danse ! Georges CZIFFRA mardi !

Nous avons annoncé samedi dernier la «Soirée XVIIIe siècle» de la Cazette et le Concert de Notre-Dame du Château : VAUBAN en musique, deux choses marquantes par leur nouveauté dans le cycle des Nuits de la Citadelle.

La Cazette est une demeure sans égale en Haute-Provence où des arbres centenaires et des fontaines ajoutent à la beauté simple et sans faille de la maison, toute de rose vêtue. Cette Cazette, construite vers 1750 est restée toujours dans la même très ancienne famille, entourée, hier comme aujourd'hui, de soins constants.

La Terrasse des fontaines, l'Allée des tilleuls, la grande prairie piquée de savants groupes d'arbres, la Terrasse des Lauriers roses, la Serre dans l'équerre d'un double escalier, méritent ici des majuscule. Elles ne sont plus des choses mais des êtres, des êtres frémissants de vie et de beauté. Voilà tout ce qui fût mis à la disposition d'A.T.M. avec générosité et le plus amical empressement.

En fait, tout cela, fût offert à la Musique et à MARIVAUX, pour tisser une incomparable fête.

Qui pourra jamais oublier cette scène et ses sobres décors dont une allée était la toile de fond ?

Oublier le podium des musiciens adossé à la plus charmante fontaine dont la chanson d'eau était elle aussi musique ?

Qui pourra oublier les allées et venues, entre deux répliques, des acteurs, dans les perspectives fuyantes des arbres et des chemins ?

Oublier les ouvreuses et leurs robes roses et bleues offertes adroitement à la lumière d'un projecteur et animant l'espace ?

Qui pourra oublier le jeu alterné de MARIVAUX et de la flûte songeuse de MOZART, de MARIVAUX et de VIVALDI, de MARIVAUX et de HAYDN ?

Et enfin, qui pourra oublier le feu d'artifice final, jetant sur le ciel noir ses fleurs éphémères et des étoles de couleurs ?

Personne assurément !

Alors que tous ceux, toutes celles, artisans de cette fête trouvent ici l'expression de la reconnaissance d'A.T.M.

Dimanche, à la Citadelle, d'un concert au creux d'une après-midi brûlante, a surgi, grâce à un divertissement animé de textes, de musique et de chant, Sébastien Le PRESTRE, marquis de VAUBAN et Maréchal de France : VAUBAN, cette fois mieux et bien connu, ingénieur, soldat et homme de coeur. Admirables musiques, sourire d'une parodie, admirable voix de Béatrice CRAMOIX, costumes très beaux, très riches et très exacts, instruments anciens (comme le rare théorbe qui nous fut présenté) tout cela fit de ce concert de l'après-midi un grand moment qui lui, non plus, par son style et son esprit, ne s'oubliera pas.

Et devant nous maintenant les deux dernières soirées du Festival : la danse ce soir, mardi Georges Czffra ! Après la danse bulgare, la danse roumaine, après les balelts de Wallonie, sans parler bien sûr de la danse française, voici la danse d'outre-atlantique :

Le CHICAGO CITY BALLET entame une tournée en Europe et s'est posé chez nous tout d'abord, sur les ailes d'Air France. Mais oui, «Aix France» a offert le voyage aux danseurs prestigieux de l'Opéra de Chicago en hommage à leur valeur, peut-être aussi avec une arrière pensée publicitaire, ce n'est pas défendu !

Sisteron, sur le chemin des danseurs de Chicago, reçoit ce soir la troupe valeureuse. Cinquante personnes où comptent, avec le corps de ballet, tous les techniciens, éclairagistes, habilleuses, maîtres de ballet, c'est-à-dire toute l'organisation méticuleuse qui entoure aux Etats Unis une «institution».

Et le «CHICAGO CITY BALLET» est une institution ! Il a son école de danse, ses maîtres, ses musiciens, ses chefs d'orchestre, ses chorégraphes, son répertoire.

Nous avons ce dernier sous les yeux. Il est avant tout «traditionnaliste», mais quelques oeuvres témoignent de recherches modernes, voire contemporaines.

Le programme qui sera offert ce soir, est lui, dans la ligue d'une tradition stylistique classique. Y figurent plusieurs chorégraphies du grand Ballanchine, dont on sait qu'il vient de mourir, et de Paul Méjia. «Tzigane» de Ravel, «Valses» de Brahms, «Sérénade» de Stravinsky et Gershwin font cortège aux extraits de «Roméo et Juliette» qui constituent le bouquet du programme, ainsi que l'on dit. Et ce programme se veut «Hommage à la Danse» et hommage à Georges Ballanchine.

Oui, Suzanne Farrel interprètera aux côtés de Adam Linders, autre invité du New-York City Ballet «Tzigane» de Ravel et bien sûr «Roméo et Juliette» de Tchaïkowsky.

Et mardi 9 août, voici l'ultime soirée des 28e nuits : Georges Cziffra.

Il offrira à Saint-Dominique son Ve Récital, un récital qui se veut ouvert sur l'horizon musical. Il abordera des maîtres nouveaux. Il reste l'interprète passionné, douloureux ou emporté de Chopin, de Liszt, mais son regard se tourne vers Bach, Schubert, Saint-Saens, dans un éclectisme que l'on souhaitait, que l'on attendait !

Mardi 9 août, un nouveau Georges Cziffra !

A la cime... du Cimet (3020 m)

Avec les randonneurs sisteronais

=-=-=-=-=-=

Par le beau temps de ce début juillet, nos amoureux de la montagne sont partis samedi, de très bonne heure pour Bayasse. Qui ne connait pas ce charmant petit hameau niché, à 1800 m d'altitude au pied du col de la Cayolle, c'est un vrai paradis de verdure et de fleurs, au bord du torrent du Bachelard. D'un pas alerte, par le vallon de la Moutière, nos huit marcheurs arrivent assez vite au col du même nom, puis par la tête ronde (2590 m) se dirigent vers les lacs de Braissette. C'est magnifique en ce mois de juillet, que des parterres fleuris. Alors que quelques mètres plus haut le second lac est encore en partie couvert de glace et que la couche de neige est importante jusqu'à la Cime de la Plate. Après le casse-croûte, en évitant les plus gros névés, nous regrimpons par les Pierres Blanches et au milieu des barres rocheuses par une descente des plus raides, nos marcheurs rejoignent le lieu de campement par le vallon de Sanguinaire. Après une très bonne nuit dans le pré d'une aimable personne, en ce dimanche matin à l'aube, c'est le plat de résistance de la sortie. Longue montée dans la fraicheur du petit matin jusqu'au col du Petit Talon (2680 m). Toutes les combes sont encore beaucoup enneigées, surtout le versant nord vers Allos, et plus tard le soleil et la chaleur rendent la montée très dure. Mais une fois sur l'arête terminale, ça va mieux, il fait un bon petit air frais, et il n'y a que peu de neige. Mais la prudence est de rigueur, plusieurs centaines de mètres de vide vers le versant sud. Et ce sacré sommet qui semble s'éloigner et décourager ceux qui veulent le conquérir. Encore un petit effort et c'est la joie d'avoir le Cimet sous nos pieds, surtout pour 2 ou 3 randonneurs. C'est leur premier plus de 3000 m, panorama superbe sur toutes les Alpes du Sud. Coup d'oeil à la croix, souvenir de l'accident du Paris-Saïgon, il y a une vingtaine d'années, une centaine de corps déchiquetés gisaient là à cet endroit précis. Petit frisson d'horreur. C'est la descente jusqu'au Col du Petit Talon par le même sentier et là «on fait une petite variante pour le retour». Terme favori de l'animateur quant on est en avance. La descente se fera donc par le col des Esbeliousses. Là, casse-croûte au milieu des plaques de neige sous une chaleur torride et on rejoint Bayasse par le long vallon de la Saune. Au passage dans une forêt de mélèzes, nos marcheurs s'intéressent aux dégats énormes faits par une grosse avalanche, qui, partie de la crête du Cimet a, en arrivant dans la vallée, broyé comme des allumettes des arbres centenaires, sur plus d'un hectare de surface. Descente par la cabane pastorale de la Saune au moment où une alouette 3 fait de l'héliportage pour la saison d'été du berger, matériaux divers et sel pour le troupeau. Avec regret nous retrouvons la route et les voitures, mais dans cette si accueillante vallée, nous reviendrons !!!

Marc D.

JEAN-CLAUDE DEMOYA
« CARRELEUR »
FAÏENCES ★ DALLAGES
★ MAÇONNERIE ★
Téléphone : (92) 65.18.43
route des aires ★ 05300 RIBIERS

MAGASIN PECHACOU
A. BADET
198, rue Droite ★ 04200 - SISTERON ★ Tél. (92) 61.07.52
Bureaux et Vente Côté Horloge
Gros, 1/2 Gros, Détail des
PIEDS & PAQUETS SISTERONNAIS
ET AUTRES SPÉCIALITÉS
★ Tél. 61.13.63 ★
PECHE ★ CHASSE
★ COUTELLERIE ★

SURDITÉ
CAMAU
DIGNE SISTERON
Opticien diplômé E.N.O.M.
Les Arcades. Tél. 61.15.60
04200 SISTERON

★ FOOTBALL ★

reprise de l'entraînement

Tous les joueurs Seniors-Juniors, sont convoqués mardi 8 août à 18 H précises au Stade Pierre LANZA.

Les joueurs n'ayant pas signé leur licence pourront le faire ce jour-là.

Sisteron-Vélo

ARTICLE DE PRESSE

=-=-=-=

Foyer-Club 3e Age

Une ballade-surprise en petit train pour le foyer-club du 3e Age

Mardi 6 septembre, à 16 h, une Ballade Surprise en petit train est organisée, Inscription au Foyer à partir du 1er septembre de 15 h à 18 h. 54 personnes maximum, 40 minimum. Prix : 15 Frs. Paiement au départ.

La Société I.S.E.R. M.A.T.I.C. propose d'offrir aux Adhérents du Foyer-Club du 3e Age, sur présentation de la Carte d'Adhérent 1983, la gratuité de la navette «Centre-Ville - Citadelle» Aller-Retour, tous les jours, jusqu'au 15 septembre.

Journée 3e Age

★ ★ ★

Dans le cadre de la foire de la LAVANDE qui se déroulera à DIGNE fin août, les organisateurs ont prévu une journée du 3e Age qui se déroulera au Palais des Congrés, Place de la République et qui se déroulera comme suit :

Mercredi 31 août

10 h : Ouverture de la Foire-visite des stands.

12 h : Apéritif et 13 h : Repas amical dans la salle du Palais des Congrès.

15 h : Matinée récréative, présentation d'une opérette comique «SOUS LE SOLEIL DE CASSIS». Prix de la journée complète, tout compris (car aller-retour de Sisteron, entrée, repas, spectacle, apéritif) : 125 Francs. Les personnes intéressées peuvent se faire inscrire au Syndicat d'Initiative de Sisteron, le Club étant fermé en août.

© VILLE DE SISTERON

Cabinet de
Me TARTANSON,
Docteur en Droit
Avocat à DIGNE

Cabinet de
Me FINE - AUDA- DAUMAS
Avocats à DIGNE

ADJUDICATION SUR LICITATION DE DIVERS IMMEUBLES SITUÉS COMMUNE D'ANNOT

1er Lot : 6 appartements et annexes dans une vieille caserne située dans le village d'ANNOT, entre la rue Notre-Dame et la rue Caponne

MISE A PRIX 150 000 Frs

2e Lot : Un cabanon et terrain attenant situés près du village

MISE A PRIX 55 000 Frs

3e Lot : Une maison d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, située avenue du Foulon

MISE A PRIX 140 000 Frs

4e Lot : Un réduit s'ouvrant sur la rue Caponne et terres en nature de chataigneraies et autres à la sortie du village

MISE A PRIX 25 000 Frs

ADJUDICATION
JEUDI 1er SEPTEMBRE 83
à 14 Heures 30

A l'audience des criées du Tribunal de Grande Instance de DIGNE, le 1er septembre 1983 à 14 heures 30,

Aux requêtes, poursuites et diligences de :

- Madame Fernande Marie-Louise HILAIRE, sans profession, née à SAINT ANDEOLS DE VALS (Ardèche), le 24 décembre 1912, veuve de Monsieur Camille MAZADE, demeurant et domiciliée LE TEIL (Ardèche), rue Vincent Touchet, n° 25,

Ayant pour Avocat Maître Jacques TARTANSON.

En présence de :

- Madame Charlotte, Louise BARFETY, née à PAVILLONS SOUS BOIS (Seine Saint-Denis), le 9 octobre 1914, Veuve de Monsieur Albert BRUN, demeurant et domiciliée à ANNOT 04.

- Madame Marie, Louise, Jeanne BRUN, née à DIGNE, le 20 octobre 1940, épouse de Monsieur André BLANC, demeurant et domiciliée à PARIS, 17 rue Mathisse.

- Monsieur Raoul, Jean-Baptiste BRUN, commerçant, né à ANNOT le 30 mai 1903, époux MOULARD, demeurant et domicilié à GOLFE JUAN (Alpes Maritimes), avenue de l'Estérel.

Ayant tous trois pour Avocat, Maître FINE.

Et encore, en présence de :

- Monsieur Marcel, Théodore, BRUN, retraité, né à ANNOT le 20 mars 1899, époux FRENAIZIN, demeurant et domicilié chez Mademoiselle BRUN Mireille, 10 rue Nicolaï à 69007 LYON.

Ayant pour Avocat Maître TARTANSON.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de DIGNE, le 13 février 1980, définitif.

Il sera procédé à l'adjudication par licitation aux enchères publiques, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION ET DESCRIPTION

Cf. P.V. descriptif dressé par la S.C.P. MATHIEU & GUIGOU, Huissiers de Justice associés à DIGNE, le 21 janvier 1983.

1er lot de la vente :

Il s'agit d'une ancienne caserne très vaste, située dans le vieux village entre la rue Notre-Dame et la Rue Caponne. Cette bâtisse abrite plusieurs logements situés sur trois plans différents ainsi qu'un grenier au quatrième plan cadastrée F 309 pour 1 a 42 ca.

Elle a fait l'objet d'un règlement de copropriété publié le 13.5.1982 vol 4559 n° 23.

Lot n° 1 du règlement de copropriété :

Cave voutée au sous-sol.

PREMIER PLAN :

Lot n° 2 du règlement de copropriété :

Premier réduit au rez-de-chaussée.

Lot n° 3 du règlement de copropriété :

Deuxième réduit au rez-de-chaussée.

Lot n° 4 du règlement de copropriété :

Un appartement de 21 m² comportant une cuisine et deux petites pièces.

DEUXIÈME PLAN COMPOSÉ DE DEUX APPARTEMENTS :

Lot n° 8 du règlement de copropriété :

Le premier appartement, d'une superficie d'environ 86 m² est constitué d'une cuisine de 10 m², d'une salle de séjour de 32 m² 50, d'une chambre alcove de 6 m² 25, d'une salle d'eau de 8 m² 25, de deux chambres de 20 m² et 9 m².

Ce logement est dans un état normal.

Une terrasse de 21 m² ainsi qu'une cuisine sur cette terrasse de 12 m² dépendent de cet appartement et sont assez vétustes.

Lot n° 9 du règlement de copropriété :

Le deuxième appartement d'une superficie de 64 m² 50 se compose d'un couloir de 9 m², d'une cuisine de 9 m², d'une chambre de 24 m² 50, d'un recoin obscur de 4 m², d'un W.C. de 3 m² et d'une chambre de 15 m².

Ce logement est dans un état moyen.

TROISIÈME PLAN COMPOSÉ DE TROIS APPARTEMENTS ET D'UNE PIÈCE :

Lot n° 10 du règlement de copropriété :

Une pièce indépendante située entre les deux étages formant un demi niveau.

Lot n° 11, 12, 13 du règlement de copropriété :

Le premier appartement d'une superficie de 41 m² est constitué d'une cuisine de 11 m² 25 et de chambres de 17 m² 50 et 12 m² 50.

Le deuxième appartement de 47 m² 50 comporte une cuisine de 8 m² 75, d'une salle de séjour de 13 m² 75 et deux chambres de 10 m² et 15 m².

Le troisième appartement se compose d'une chambre de 10 m² et d'une cuisine de 8 m² 75 pour une superficie totale de 18 m² 75.

Lot n° 14 du règlement de copropriété :

Une pièce indépendante située entre les deux étages formant un demi-niveau.

QUATRIÈME PLAN :

Lot n° 15 du règlement de copropriété :

Il est composé d'un grenier de 105 m² la couverture est constituée de tuiles rondes dans un état moyen formant le lot n° 15.

Lot n° 16 de l'immeuble F 305-306 :

A ce niveau se trouve également une pièce à laquelle on accède par l'immeuble cadastré section F 309, rue Notre-Dame et qui constitue le lot 16 de l'immeuble cadastré section F n° 305 et 306 d'une contenance respectivement de 55 a et 30 ca ayant fait l'objet de règlements de copropriété publiés les 13.4.1973 vol 1979 n° 10, modifié suivant actes publiés les 14.6.1977 vol 2984 n° 3, et 13.5.1982 vol 4559 n° 22.

Cet immeuble est équipé en eau, électricité et branchement à l'égout.

2e Lot de la vente

Section F 99 :

Sur cette parcelle de 25 ca existe un cabanon de 20 m² dont la toiture est écroulée.

Les murs sont en très mauvais état.

Ce cabanon est situé en bordure de la parcelle F 510 dont il est fait état ci-après.

Section F 510 et F 93 :

Il s'agit de terrains en banquets situés près du village.

Ces deux parcelles confrontent la rive gauche de «La Beïte» et sont séparées par le ravin de vers la ville.

On y accède par un sentier qui part du chemin de vers la ville.

La parcelle F 510 est d'une contenance de 20 a 02 ca et la parcelle F 93 est d'une contenance de 33 a 30 ca.

Toutes deux sont en nature de prè.

3e Lot de la vente :

Section F 208 :

Sur cette parcelle de 3 a 10 ca située avenue de Foulon est édifiée une maison d'habitation construite en dur vers 1912, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée.

Elle est alimentée en eau, électricité et branchée à l'égout.

DESCRIPTION :

SOUS-SOL :

Deux caves de 37 m².

REZ-DE-CHAUSSÉE :

Ce plan est composé d'un couloir de 6 m² 50 qui dessert une cuisine de 14 m², une salle de séjour de 20 m² 25 et deux chambres de 20 m² 25 chacune, ce qui représente une superficie totale de 81 m² 25.

L'ensemble est en bon état
Le sol est carrelé.

ÉTAGE :

Un couloir de 4 m² desservant une cuisine de 10 m² 50, un W.C. de 2 m², une salle de séjour de 20 m² 25, deux chambres de 20 m² 25 chacune et un débarras de 3 m² 60.

Le sol est constitué de tomettes.
L'ensemble est dans un état moyen.

GRENIER :

On y accède par une échelle, sa superficie est de 80 m².

4e Lot de la vente

Section F 307 :

Il s'agit d'un réduit de 4 mètres carrés s'ouvrant sur la rue Caponne.

Section B 199 :

Elle est constituée d'une châtaigneraie de 76 a 80 ca située assez loin du village.

On y accède par un sentier.

Section B 382 :

Parcelle d'un are 68 ca située en dessous de la chapelle en nature de banquets incultes.

Section F 387 :

Une parcelle de 6 a 20 ca située en dessous de la chapelle en nature de banquets incultes.

OCCUPATION DES LIEUX :

Trois logements de la caserne cadastrés F 309 sont actuellement occupés par des locataires.

Les autres logements sont libres à la vente, ainsi que tous les autres biens décrits ci-devant.

MISE A PRIX :

Outre les charges, clauses et conditions stipulées au cahier des charges déposé au Greffe, les enchères seront reçues sur les mises à prix fixées par le jugement du 13 février 1980.

1er lot :
Les lots 1 à 4 et 8 à 15, dépendants de l'immeuble F 309 et le lot 16 dépendant des immeubles F 305, 306,
Mise à prix : 150 000 francs.

2e lot :
Immeubles F 99, 520, 93
Mise à prix : 55 000 Francs.

3e lot :
Immeuble F 208
Mise à prix : 140 000 Francs.

4e lot :
Immeubles B 199, 382, 387 et F 307
Mise à prix : 25 000 Francs.

Les enchères ne seront reçues que par l'intermédiaire d'un Avocat exerçant près le Tribunal de Grande Instance de DIGNE, de personne solvable ayant préalablement déposé une caution égale au quart des mises à prix chez Maître TARTANSON, Avocat à DIGNE, domicile élu du poursuivant, rédacteur du cahier des charges qu'il a déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de DIGNE et dont il a conservé copie.

RENSEIGNEMENTS ET VISITES :

Pour visiter, s'adresser sur place et, pour tous renseignements à :

- Maître TARTANSON, Avocat poursuivant la vente, dépositaire du cahier des charges, demeurant à DIGNE, 11 avenue Joseph Reinach (tél. 31.30.46).
- Maître FINE, Avocat présent à la vente, demeurant à DIGNE, 53 boulevard Gassendi (Tél. 31.14.74).
- au Greffe du Tribunal de Grande Instance de DIGNE oú le cahier des charges est déposé.

DIGNE, le 2 août 1983
J. TARTANSON

Cabinet de
Me TARTANSON,
Docteur en Droit
Avocat à DIGNE

Cabinet de
Me CHARLES-ALFRED
Avocat à DIGNE

ADJUDICATION SUR LICITATION D'UNE MAISON A USAGE D'HABITATION SISE DANS LA VILLE DE DIGNE 22, rue des Chapeliers

---

MISE A PRIX : 50 000 F

ADJUDICATION
LE 1er SEPTEMBRE 1983
à 14 HEURES 30

A l'audience des criées du Tribunal de Grande Instance de DIGNE, le 1er septembre 1983 à 14 Heures 30,

Aux requêtes, poursuites et diligences de :

- Monsieur Chérif AMEJOUJ, né en 1926 à AINKERCHA (Algérie) demeurant à DIGNE, 5 rue Tour de l'Eglise,

ayant pour Avocat, Maître Jacques TARTANSON

En présence de :

- Madame Marguerite, Andrée, Ernestine RICHARD, née le 13 avril 1920 à TARBES (Hautes-Pyrénées), secrétaire, demeurant à DIGNE, 19 rue Pardessus.

Ayant pour Avocat, Maître CHARLES ALFRED.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de DIGNE, le 12 juillet 1979, confirmé par la Cour d'Appel D'AIX EN PROVENCE dans son arrêt du 26 mars 1981.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation élevée de trois étages sur rez-de-chaussée, cadastrée section AK n° 449 pour une superficie de 63 ca, sise n° 22 rue des Chapeliers, ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété suivant acte passé aux minutes de Maître DEPIEDS, alors Notaire à DIGNE, le 2 août 1958, publié au Bureau des Hypothèques de DIGNE le 26 août 1958 volume 202 n° 1.

Soit les lots 1 (remise rez-de-chaussée, une pièce premier étage, une pièce au troisième étage et grenier), et les 700/1000° indivis des partis communes.

Le lot n° 2 (réduit au rez-de-chaussée, une pièce au deuxième étage et grenier) et les 300/1000° des parties communes.

DESCRIPTION

Selon procès-verbal descriptif dressé par Maître MATHIEU, Huissier à DIGNE, le 28 août 1981.

Madame Marguerite RICHARD et Monsieur Chérif AMEJOUJ sont propriétaires d'une petite maison sise 22 rue des Chapeliers à DIGNE (Alpes de Haute-Provence) élevée de trois étages sur rez-de-chaussée, avec grenier et cave.

Cette maison figure au cadastre rénové de la Commune de DIGNE, à la section AK sous le n° 449.

Les enduits des murs de

© VILLE DE SISTERON

façades sont en mauvais état.

La couverture est constituée par des tuiles à gorges anciennes.

Le rez-de-chaussée qui constitue un petit studio est équipé des installations d'eau et d'électricité.

Il comprend une pièce, une cusine et un W.C.

Le sol est recouvert de granito.

La montée d'escalier donnant accès aux étages est en mauvais état.

Le premier étage, également équipé des installations d'eau et d'électricité est constitué par une pièce, un coin cuisine et un W.C.

Le sol est recouvert par un carrelage en tomettes anciennes.

Les deuxième et troisième étages, chacun composés de deux pièces, sont dépourvus des installations d'eau, d'électricité et de W.C. ainsi que des aérations conformes aux normes en vigueur.

L'ensemble des locaux composant l'immeuble est donné en location à des ouvriers célibataires pour la plupart algériens.

MISE A PRIX :

Outre les charges, clauses et conditions stipulées au cahier des charges déposé au Greffe, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le jugement du 11 juillet 1979, soit 50 000 frs.

ENCHÈRES ET CAUTIONS

Les enchères ne seront reçues que par l'intermédiaire d'un Avocat exerçant près le Tribunal de Grande Instance de DIGNE, de personnes solvables ayant préalablement déposé une caution légale au quart de la mise à prix chez Maître TARTANSON, Avocat à DIGNE, domicile élu du poursuivant, rédacteur du cahier des charges qu'il a déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de DIGNE et dont il a conservé copie.

RENSEIGNEMENTS ET VISITES

Pour visiter, s'adresser sur place et, pour tout renseignement à :

- Maître TARTANSON, avocat poursuivant la vente, dépositaire du cahier des charges, demeurant à DIGNE, 11 avenue Joseph Reinach (tél. 31.30.46).

- Maître CHARLES ALFRED, Avocat présent à la vente, demeurant à DIGNE, Quartier Les Chauchets (Tél. 31.02.60).

- au Greffe du Tribunal de Grande Instance de DIGNE où le cahier des charges a été déposé.

Digne, le 2 août 1983
J. TARTANSON

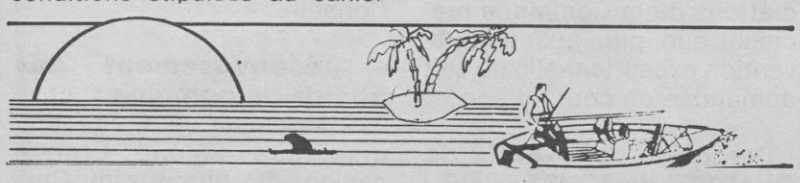

Cabinet de
Me LB CHARLES ALFRED
Avocat
Quartier les Chauchets
04000 - DIGNE

Vente sur saisie immobilière

Un appartement Type F 5 sis à DIGNE

au 3e étage de l'immeuble Résidence La Sèbe outre une cave

Au Palais de Justice de DIGNE le jeudi 1er septembre 83 à 14 H 30

Il sera procédé le JEUDI 1er SEPTEMBRE 1983 à 14 H 30 au Palais de Justice de DIGNE à l'audience des saisies immobilières, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur en un seul lot.

En exécution d'un commandement de la SCP MATHIEU GUIGOU Huissiers de justice associés à la résidence de DIGNE en date du 7 AVRIL 1983 publié au Bureau des Hypothèques de DIGNE en date du 14 AVRIL 1983 V° 73 N° 75.

A la requête de la Société Anonyme PHILIPS Industrielle et Commerciale dont le siège est à PARIS, 50 Avenue Montaigne, RC PARIS 62 B 5173 Poursuites et diligences de M. Pierre LE MOULEC spécialement habilité à l'effet des présentes.

Contre Monsieur Pierre VILLENEUVE Radio Electricien né le 15 JANVIER 1931 à RENNES, demeurant 26 Avenue Henri Jaubert à DIGNE et Madame Arlette HOEFFLER née le 3 JUIN 1937 son épouse

D'un appartement dont la désignation suit :

Commune de DIGNE

section BN N° 477, Résidence La Sèbe Lots 22 et 40

Appartement de type F5 se composant de :

- un hall d'entrée avec placard
- une cuisine dotée d'une aération électrique sur la gaine de cheminée
- un séchoir d'une superficie de 4,34 m² dans lequel est installé un chauffe eau électrique de 200 litres
- une salle de bains équipée d'une baignoire fauteuil
- un W.C.
- une salle à manger
- une chambre attenante à la salle à manger transformée en salon avec porte coulissante
- un couloir desservant trois chambres
- une loggia avec tente d'une superficie de 4,86 m²

L'ensemble est doté d'un chauffage central collectif.

Cet appartement a une superficie de soixante dix sept mètres carrés

M. et Mme VILLENEUVE sont en outre propriétaires dans le même immeuble d'une cave

Cet appartement est occupé par les époux VILLENEUVE.

MISE A PRIX :

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de DEUX CENTS MILLE FRANCS, ci 200 000 Francs.

Frais en sus.

OBSERVATIONS :

Le cahier des charges dressé par Maître LB CHARLES ALFRED Avocat poursuivant a été déposé le 20 MAI 1983 au Greffe du Tribunal de Grande Instance de DIGNE où il peut être consulté.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avocat.

Consignation pour enchérir : le quart de la mise à prix soit 50 000 Francs entre les mains de Maître LB CHARLES ALFRED, Avocat poursuivant ou du Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de DIGNE.

Digne, le 28 Juillet 1983
LB CHARLES-ALFRED,
Avocat poursuivant

Cabinet de
Me de GUILHERMIER
Avocat à Manosque

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte passé le 13 mai 1983 devant Me SYLVESTRE, Notaire à RIEZ,

Monsieur Hernest Aloïs FISCHER, docteur en droit Américain des Sociétés, né à ZURICH (C-H) le 23/02/1943

et Madame Domenica Maria HOHLER, juriste, née à ZURICH (C-H) le 29 janvier 1944

mariés à LAS VEGAS (USA) le 11 février 1980

sous contrat de mariage passé devant Me NISSMANN, Notaire à ZURICH (C-H) le 7 février 1980, demeurant tous deux à Valensole (04210) ont déclaré vouloir pour l'avenir se soumettre au régime de la communauté universelle de bien tel qu'il est défini par les articles 1526 et suivant du code civil.

Ce changement sera soumis à l'homologation du tribunal de Grande Instance de Digne en application des articles 1397 du code civil et 871 et suivants de l'ancien code de procédure civile.

Pour avis

Me de GUILHERMIER

EXPOSITION

«ODILE BONFORT DE LAIDET»
Hall de la Bibliothèque
du 5 au 21 août 1983

Odile BONFORT de LAIDET dont les origines sont Sisteronaises vient exposer en notre ville ses oeuvres. Née en 1957, étude à l'Ecole Martenot de Paris, elle a ouvert un atelier de dessin et peinture en septembre 1981 à TOULON.

Odile expose depuis 2 ans

1982 :

- Prix de peinture du Festival de Plan de Cuques
- Elle participe au Festival de peinture d'Aix-en-Provence.
- Exposition personnelle de lavis en décembre à TOULON.

1983 :

- Exposition personnelle de lavis et aquarelles aux amis des Arts à Aix.

Et pour le mois d'août, exposition personnelle dans le hall de la Bibliothèque Municipale de Sisteron. Nous souhaitons beaucoup de succès à Odile Bonfort de Laidet, d'autant plus que cette artiste peint avec beaucoup de goût et de sensibilité.

C. PAYET.

CABINET FABRY
1, rue de l'Eglise
04190 LES MÉES
Tél. (92) 34.08.79

LES MÉES combles aménageables. toiture sous éverite, eau, électricité. 50.000 Francs.

LES MÉES maison ancienne à rénover, eau, électricité, tout à l'égout, deux sorties indépendantes, trois niveaux de 100 m² chacun. 120.000 F.

LES MÉES terrain constructible, 1450 m², viabilité à proximité. 100 F le m².

SAINT-GENIEZ terrain constructible de 1.770 m² à 48 F le m² + taxes.

THOARD terrain constructible de 6.080 m² pour 87.000 F.

MALIJAI murs fonds de commerce 100 m² au sol + 1 premier étage. 250 000 F. H.T.

LES MÉES Villa T3 + dépendances sur 1441 m², 350.000 F

PEYRUIS maison de village à rénover, eau, électricité, tout à l'égoût. 150.000 Francs H.T.

FORCALQUIER villa T3 neuve + terrasse + garage + cave + buanderie sur 850 m² de terrain. 500.000 Francs.

PEYRUIS appartement T2 à rénover. 70.000 F H.T.

BEROUD *(Pertuis)* et ARNAUD *(Oraison)* VAINQUEURS AU POËT

Ils étaient quatre-vingt, quatre-vingts coureurs venus de tous les Comités, du Lyonnais, de la Côte d'Azur, des Pyrénées, d'Anjou, de la Loire et de l'Ile-de-France, pour participer aux deux grands prix cyclistes du Poët, organisés par le Roue d'Or Sisteronaise et patronnée par le Sportif Comité des Fêtes de la ville du Poët.

A 14 H 15, bravant la canicule, trente cadets s'alignaient au départ de leur 3e Ronde Cycliste. Epreuve comptant pour le Trophée des Alpes, le leader actuel étant ARNAUD Robert (A.C. Oraison). Après quatre passages devant le podium, le pertuisien BEROUD Gilbert portait une attaque, sautant dans sa roue, le Gapençais PASSERON Jean-Marc tentait, lui aussi, l'aventure. Nos deux fuyards augmentèrent à chaque tour leur avance, le peloton ayant vite adopté une attitude passive. Comme l'année dernière la première attaque fut la bonne. Sur la ligne d'arrivée, le Pertuisien battait son compagnon d'échappée, remportant ainsi sa première victoire.

A 16 Heures, le Vice-Président BERTAGNOLIO Gino de la Roue d'Or, libéraient les 50 seniors des catégories 2, 3 et 4. Après un départ en trombe, on vit bon nombre de participants renoncer. Imitant les cadets, quatre hommes, sortaient du peloton, après 8 tours, de circuit : ADAM Patrick (Pédale Gapençaise) NICOLAS Gilles (A.V.C. AIX), VANNELLI Serge (Pédale St Antoine), et MARTIN Joël (Vélo-Club Sénassais). Derrière trois hommes partaient en chasse, à 15", l'Oraisonnais ARNAUD René (Le Grand Frère) et l'Azuréen BRIGNONE Stéphane suivis par le Salonnais CLASTRIER. ARNAUD et BRIGNONE rentraient en trois tours dans le groupe de tête, malheureusement CLAS TRIER, en solitaire, ne parvenait pas à faire la jonction. Rendons lui hommage, il réussit l'exploit d'être le seul coureur à ne pas prendre un tour. Tous les autres furent rejoints par les six échappés. Les six lancèrent le sprint final au pied de la bosse, ADAM débouchait en tête dans la ligne droite mais ARNAUD le coiffait sous la banderole d'arrivée, remportant ainsi le 5e grand prix du POET et sa 2e victoire.

Photo J. HUGUET

CLASSEMENT DES CADETS :

1er : BEROUD Gilbert (C.C. Pertuis)
2e : PASSERON Jean-Marc (Pédale Gapençaise)
3e : LEIGNIER Séverin (Pédale Gapençaise)
4e : NOUGARET Gillets (C.V.C. Montfavet)
5e : ARNAUD Robert (A.C. Oraison)
6e : ARNAUD Yvan (A.C. Oraison)
7e : PICCA Patrick (C.A. Digne)
8e : ELIET Luc (A.V.C. Aix)
9e : GALLAS Alain (C.V.C. Montafavet)
10e : JOUFFRET Cyrille (V.C. Apt)
11e : NAVILLAT Gilles (V.C. Apt)
12e : PASSERON Stéphane (Pédale Gapencaise)

CLASSEMENT DES SENIORS

1er : ARNAUD René (A.C. Oraison)
2e : ADAM Patrick (Pédale Gapençaise)
3e : NICOLAS Gilles (A.V.C. Aix)
4e : VANNELLI Serge (Pédale Saint-Antoine)
5e : BRIGNONE Stéphane (C.A. Peyménade)
6e : MARTIN Joël (V.C. Sénassais)
7e : CLASTRIER Michel (C.C.Salonnais)
8e : VAISSEAU Vincent (C.C.Saint-Maximin)
9e : CELOUDOUX Jean (A.V.C. Aix)
10e : CHEVALLIER Pierre (V.C. Romanais)
11e : JOURDAN Daniel (C.C.Saint-Maximin)
12e : MOUCHET Gérard (C. Vlennois)

© VILLE DE SISTERON

Château-Arnoux

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 19 juillet 1983, à vingt et une heures, en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur José ESCANEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes LANTENOIS, M. BRETON, Mme GOUVERNET, MM. GANZOIN, RIPERT, Adjoints. M. MICHEL, Mme BOEUF, M. LOMBARD, Mmes BIASIO, BORDAS, MINETTO, BLOT, M. MASINI, Mme BENOIT, M. MARTELLINI, Mme GROS, MM. DE PADUA, ABERLENC, PECOUL, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MM. JOSEPH, SILVY, BERMOND, PAUL, Mlles DESMIDT, CHABEAU, Mme COLOMBERO, MM. SAVORNIN, PAYAN.

Assistaient également à la séance, M. FAURE, Adjoint Technique Chef et M. BODOU, Adjoint au Chef des Services Techniques.

M. MARTELLINI a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la précédente séance étant adopté, à l'unanimité, l'ordre du jour est alors abordé.

1. ENTREPRISE NERA, Soutien aux grévistes :

Monsieur le Maire présente succinctement le conflit qui a opposé la Direction de l'Entreprise NERA à un groupe de quinze salariés. A l'heure actuelle, et depuis huit jours, le travail a repris.

A la suite d'une réunion Maire-Adjoints, Monsieur le Maire propose qu'une aide de 3.000 Francs (200 Frs/Salarié) soit apportée à ce groupe de quinze travailleurs. Ces 3.000 Francs devront transiter par le Bureau d'Aide Sociale (B.A.S.) pour faciliter les opérations d'ordre comptable et financier.

Monsieur ABERLENC demande si la situation matérielle de chaque travailleur a été prise en compte.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une somme fixe allouée à chaque personne. Les salaires étant tous voisins du SMIC, la procédure du quotient familial n'y aurait rien changé.

Monsieur PECOUL souhaite savoir combien de travailleurs appartiennent à la Commune. Monsieur ESCANEZ répond que sur les quinze, à sa connaissance, neuf sont des résidants de la Commune. Monsieur ABERLENC fait remarquer qu'il peut-être délicat d'allouer une telle aide car la commune risque d'être sollicitée dans chaque conflit.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit là d'un geste symbolique et qu'une lettre sera adressée au chef d'Entreprise, souhaitant pour l'avenir que ces problèmes soient réglés par la voie de la négociation.

Monsieur GANZOIN ajoute que, comme l'avait souligné Monsieur le Maire, le souci initial était d'apporter une aide financière mais également un soutien moral à ces travailleurs dont le conflit fut exemplaire.

Monsieur PECOUL s'inquiète du fait qu'il n'y ait que neuf travailleurs résidant sur la Commune.

Monsieur le Maire souligne que l'Entreprise NERA paie sa taxe professionnelle sur la Commune et que, dans ce cas précis, il était difficile de dissocier les résidants et les extérieurs à la Commune. Il demande un vote.

Vote : unanimité, moins trois abstentions.

2. COMPLEXE CULTUREL, DÉFINITION DU PROJET :

Monsieur le Maire rappelle ce qui avait été dit lors du précédent Conseil Municipal, en insistant sur le fait qu'il s'agit d'un projet financièrement lourd qui va nécessiter des subventions de la Région et du Ministère de la Culture. Il est nécessaire de définir assez rapidement le projet et de le présenter à la Région pour qu'il soit pris en compte et inscrit au budget primitif de 1984.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de charger un scénographe de réaliser un avant-projet sommaire, ce qui coûterait à la Commune 60.000 Francs hors taxes. Le scénographe a été rencontré aux Saintes-Maries-de la Mer, lieu de réalisation d'un complexe culturel. Il serait d'accord pour réaliser cet avant-projet.

Un débat s'instaure sur le lieu de réalisation du complexe culturel. Monsieur PECOUL pense qu'il serait opportun de le réaliser au coeur du village, ce qui lui redonnerait vie.

Monsieur ESCANEZ pense que l'emplacement prévu mais non décidé serait à côté de l'Ecole Saint-Jean, au centre de la Commune, ce qui permettrait de rapprocher CHATEAU-ARNOUX et SAINT-AUBAN, que cet emplacement est le seul qui, actuellement, semble possible car la proposition de M. PECOUL 6près de l'Immeuble communal) ne peut être retenue parce qu'il n'y a pas suffisamment d'espace.

M. MASINI fait remarquer que lors de la dernière commission «Culture» tout le monde était pour l'emplacement proposé par Monsieur le Maire.

A une question de Monsieur ABERLENC, Monsieur ESCANEZ précise à nouveau qu'il s'agit là d'un avant-projet sommaire nécessaire à la demande de subvention. La Commission «Culture» et le Conseil Municipal débattront de la suite à donner à ce projet.

Monsieur DE PADUA demande quel est le pourcentage retenu par le scénographe pour 60.000 Francs d'honoraires.

Monsieur ESCANEZ rappelle, d'une part, que les honoraires des architectes sont définis par des textes bien précis et que, d'autre part, il est nécessaire de différencier un scénographe d'un architecte.

On procède ensuite au vote : Unanimité.

3. CONSTRUCTION D'UN TRANSFORMATEUR - ZONE ARTISANALE :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de construire un transformateur de 250 kva sur la zone industrielle. Chaque parcelle est bien alimentée par une ligne de 36 kva cependant, certaines entreprises ont besoin d'une puissance supérieure, la construction de cet ouvrage s'avère donc indispendable. En contrepartie, ces entreprises participeront au remboursement du transformateur dont le montant s'élèvera à 250.000 Francs environ.

4. VENTE AUX H.L.M. LOTISSEMENT DES LAUZIÈRES :

Il s'agit du lotissement communal. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'acte de vente à la Société H.L.M. du terrain concernant la première tranche dont les V.R.D. devront débuter après le 15 août.

Vote : unanimité.

5. CONVENTION V.R.D. - LOTISSEMENT DES LAUZIÈRES :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer une convention avec la Société H.L.M. permettant de fixer les conditions juridiques des modalités de remboursement de l'avance faite par la Commune pour l'exécution des V.R.D. sur le lotissement des Lauzières.

Un débat s'instaure entre Monsiuer DEPADUA et Monsieur le Maire sur le différent opposant la Municipalité et des riverains de la route d'accès au lotissement.

Monsieur le Maire rappelle que l'emplacement de cette route figure au P.O.S. depuis huit ans, que cet emplacement figurait à l'enquête d'utilité publique ainsi que sur le projet de lotissement et sur l'appel d'offres aux entreprises pour lequel on a ouvert les plis et attribué le chantier.

Il précise en outre que les personnes dont il est question ont souhaité voir la route déplacée vers le sud pour l'éloigner de leur habitation, mais que dans le même temps elles demandaient une indemnité complémentaire pour un «délaissé», indemnité qu'elle ont d'ailleurs obtenue. Or, le déplacement de la route aurait entraîné la disparition de ce délaissé. On ne peut, dit le Maire, encourager les spéculateurs, en leur accordant une prime.

Monsieur DEPADUA précise qu'il n'est pas d'accord sur cette analyse. Monsieur le Maire répnd qu'on ne se fait pas élire pour défendre des intérêts personnels mais ceux de la Commune. Il clot le débat et passe à la question suivante.

M. DEPADUA continuant à discourir sur le sujet, Monsieur le Maire lui demande de se taire.

Vote sur la convention à signer : Unanimité.

6. CONTRAT DE SOLIDARITÉ :

La Commune poursuit depuis plusieurs années un effort en matière de gestion du personnel (réduction du temps de travail à 35 heures).

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer un contrat de solidarité qui permettrait notamment, en titularisant le personnel embauché pour compenser la réduction d'horaire, de bénéficier de réduction des charges sociales.

Vote : Unanimité.

7. AVENANT MARCHE - GENDARMERIE :

Il s'agit de réaliser des travaux indispensables, reprise d'un enduit en mauvais état et des avancers de toiture, non prévus au marché signé.

Il est précisé par Monsieur le Maire que, malgré ces travaux supplémentaires, le marché reste toujours en dessous de l'enveloppe prévue.

Accord unanime du Conseil.

8. SUBVENTIONS :

Avant la présentation des demandes de subventions exceptionnelles, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil pour qu'un courrier soit adressé à toutes les associations de la Commune précisant que, plus aucune subvention exceptionnelle ne soit demandée en cours d'année.

- Demande du COMITÉ de QUARTIER de FONT ROBERT :

4 Il s'agit d'une nouvelle association qui vient de se créer et qui fait preuve d'un dynamisme particulier. Monsieur le Maire souligne que, dans ce cas, l'exception se justifie.

1000 F sont alloués à l'unanimité.

- Cotisation au Centre d'Information de l'Habitat :

(0,20 F / Habitant) soit 1.1.32 F. Accord unanime.

- Coopérative Scolaire du Groupe E & C Freinet :

Le Conseil confirme son opposition quant à la prise en charge, même partielle du transport des élèves du primaire.

Après un long débat, il est proposé de verser, à titre exceptionnel, la somme de 1400 F pour aider à la mise en place du projet pédagogique qui est jugé intéressant par l'ensemble du Conseil.

Vote : 14 Pour, 1 contre, 5 Abstentions.

- Demande de subvention pour l'organisation du concours de boules de la Commune de CHATEAU-ARNOUX.

Renouvellement de la subvention de 1982 : 2.000 Francs. Accord unanime.

- Subvention «Grosse Boule» Après les explications de Monsieur le Maire, 1500 F sont accordés à l'unanimité.

- Demande du Collège «Camille REYMOND» pour les travaux d'aménagement divers.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération du Conseil Municipal avait accordé 7.500 Francs en matériel et main d'oeuvre au Collège «Camille REYMOND» pour des travaux divers d'aménagement.

Il serait souhaitable pour le Collège d'obtenir ces 7.500 Francs en subvention plutôt qu'en matériel, cela permettrait aux responsables du Collège d'obtenir une subvention de la Région.

Accord unanime du Conseil.

- Désenvasement des abords du camping :

Monsieur le Maire précise que 88.562 Francs avaient été obtenus du Conseil Général pour désenvaser le lac, aux abords du camping. Pour des raisons techniques, ces travaux n'ont pu être exécutés.

Monsieur le Maire propose d'utiliser cette somme pour réaliser l'étude d'utilisation éventuelle de ces boues. Cette somme serai versée au Syndicat d'Etude, de Programmation et de Développement économique «Durance-Bléone» qui a la maîtrise d'oeuvre de cette étude.

Vote : unanimité.

9. SUPPRESSION GROUPES I et II de RÉMUNÉRATION :

Afin de permettre la promotion et l'amélioration des salaires des agents communaux percevant les plus basses rémunérations, Monsieur le Maire propose de supprimer les groupes I et II de rémunération.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de suppression de quinze postes dans les groupes considérés et de création de quinze postes dans le groupe III.

Vote : Unanimité.

10 . SYNDICAT DE COMMUNES :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer avec les Communes de SAINTE-TULLE, LES MÉES et le Syndicat de Communes pour le Personnel, une convention pour le recrutement d'un secrétaire général pour les Communes de 5.000 à 10.000 habitants. Ce poste serait immédiatement pourvu afin de satisfaire aux besoins de la Commune de SAINTE-TULLE. La création de ce poste pourrait, à l'avenir, permettre le recrutement d'un secrétaire général afin d'assurer des remplacements de longue durée sur ces trois communes.

Vote unanime.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BLOC-NOTES

Dimanche 7 août 83

Médecin de garde :
Docteur MARX
Lot. Chauchière tél. 34.11 08 ou 34.03.07
04190 LES MÉES

Pharmacie de garde :
JOULIÉ
Cours Péchiney - Tél. 64.17.25
04600 SAINT-AUBAN

Pompiers : tél. 18

Gendarmerie : tél. 17
64.00.02

Mairie : tél. 64.06.01

ETAT CIVIL

Naissances :
- LOPEZ Sandra Gisèle, le 23 Juillet 1983.
- CESARINI Vincent Romain Paul le 25 Juillet 1983.
- VIRELY Elise Marie le 28 Juillet 1983.
- PAILOT Thierry (1er jumeau) Olivier (2e) le 28 juillet 1983.

Mariage :
- BONNENFANT Gérard, Noël Lévi et WALKOWIAK Michèle Jeanne Marie-Antoinette le 30 juillet 83.

Décès :
- GIL Jean, décédé le 30 juillet à Château-Arnoux.
- Mme Catherine VENZAL, décédé le 30 Juillet à DIGNE.

© VILLE DE SISTERON

une page pratique

Alcoliques Anonymes

=-=-=-=-=

Les alcooliques anonymes sont une association d'hommes et de femmes qui partagent leurs énergies et leurs espoirs pour essayer de résoudre leur problème commune : l'alcool, tout en aidant d'autres alcooliques.

Les alcooliques anonymes ne sont alliés à aucune secte, à aucune confession, à aucun parti, à aucune organisation ni à aucune institution. Ils ne se mêlent d'aucune controverse. Ils cherchent uniquement à devenir et à rester sobres, en aidant d'autres alcooliques à faire de même.

Réunions : Impasse Reynaud «Le Foyer St Jean» vendredi soir à 20 h 45 à Aix-en-Provence.
34 rue de Tilsit à Marseille, le mardi 20 H 30 et samedi à 15 h. Tél. : 16.91 42.99.03.

TOUT POUR L'AGRICULTURE
Saingor SAINGRAL Ets MAGNAN S.A.R.L.
La Maubuissonne ★ 04200 SISTERON ★
Tél. (92) 61.15.41
ENGRAIS ★ PRODUITS PHYTOSANITAIRES
ALIMENTS DU BETAIL COFNA ★ GRAINS
POMMES DE TERRE ★ FRUITS

optique durance
PHILIPPE MARIN
opticien diplômé
TIERS PAYANT aux adhérents de la Caisse Chirurgicale
Rue des Cordeliers - 04200 SISTERON
Téléphone (92) 61.24.76

DécoService
S. A. R. L. J. RULLAN et Fils
84, rue Saunerie - 04200 Sisteron
vous propose un grand choix de :
PEINTURES - PAPIERS PEINTS
MOQUETTES
VITRERIE - MIROITERIE
et tous les accessoires peinture.
(OUVERT LE LUNDI) TEL. 61.25.18

★ BOUCHERIE ★
★ CHARCUTERIE ★
de l'Horloge
SPÉCIALITÉS ET CHARCUTERIE de PAYS
« Jacques ARNOUX »
TEL. : (92) 61.03.70

Imprimerie NOUVELLE ★ SISTERON

TELE du 6 août au 12 août 1983

tf1

SAMEDI 6 AOÛT
12.00 Série «Chéri bibi» n° 21
12.15 Route buissonière
12.45 Série «Chéri bibi» n° 22
12.55 Face à SAS
13.00 TF1 Actualités
13.15 Série «Les Mohicans de Paris»
14.40 Casaques et bottes de cuir
15.05 Histoires naturelles
15.30 Série «Chéri Bibi» n° 23
15.45 Documentaire
16.10 Les irrésistibles
16.45 Série «Chéri Bibi» n° 24
17.00 Croque Vacances
17.45 Série «Chéri Bibi» n° 25
18.00 Trente millions d'amis
18.15 Auto-Moto
19.15 Actualités Régionales
19.40 Super Défi
20.00 TF1 Actualités
20.35 L'assassin est dans la ville
21.35 Série «Shogun» n° 5
22.55 22, V'là le rock

★ ★ ★ ★

DIMANCHE 7 AOÛT
10.30 Le jour du Seigneur
12.00 Télé foot 1
13.00 TF1 Actualités
13.30 Enquête en direct n° 5
«La loi gagne toujours»
14.30 En direct du studio 17
17.00 Série «Les chevaux du soleil»
18.00 Sports dimanche
18.30 Les animaux du monde
19.05 L'odyssée sous-marine
20.00 TF1 Actualités
20.35 «L'héritier» film avec Jean-Paul BELMONDO, Jean ROCHEFORT.
22.35 Droit de question
23.20 TF1 Actualités
23.35 Lettre aimée

★ ★ ★ ★

LUNDI 8 AOÛT
12.30 Le bar de l'été
13.00 TF1 Actualités
13.35 Série «Sloane, agent spécial»
16.30 Croque vacances
18.00 Le rendez-vous de 18 h
18.10 Les français du bout du monde
19.15 Actualités régionales
19.40 Super Défi
20.00 TF1 Actualités
20.35 «L'Odyssée du sous-marin Nerka avec Clark GABLE, Burt LANCASTER et Jack WARDEN.
22.15 Championnats Monde Athlétisme
23.30 TF1 Actualités

★ ★ ★ ★

MARDI 9 AOUT
12.30 Le Bar de l'été
13.00 TF1 Actualités
13.35 Série «Sloane, agent spécial»
16.30 Croque-Vacances
18.00 Le rendez-vous de 18 h
18.10 Les français du bout du monde.
19.15 Actualités régionales
19.40 Super Défi
20.00 TF1 Actualités
20.35 Mardivertissement : PUZZLE avec Salvatore ADAMO.
21.35 TF1 Actualités
21.45 «Une femme fidèle» avec Sylvia KRISTEL et John FINCH.

★ ★ ★ ★

MERCREDI 10 AOÛT
12.30 Le bar de l'été
13.00 TF1 Actualités
13.35 Série «Sloane, agent spécial»
16.30 Croque-Vacances
18.00 Le rendez-vous de 18 H
18.10 Les français du bout du monde»
19.15 Actualités régionales
19.45 Marions-les
20.00 TF1 Actualités
20.35 Vagabondages
21.35 Vagabondages (Roger Gicquel)
21.55 TF1 Actualités
22.35 Caméra Fantastique (émission)

★ ★ ★ ★

JEUDI 11 AOUT
12.30 Le bar de l'été
13.00 TF1 Actualités
13.45 Série «Sloane, agent spécial»
16.30 Croque-Vacances
18.00 Le rendez-vous de 18 h
18.10 Les français du bout du monde
19.15 Actualités régionales
19.40 Super Défi
20.00 TF1 Actualités
20.35 «Le boomerang noir» n° 4 avec Danielle VOLLE
22.05 TF1 Actualités
22.15 Caméra Festival

★ ★ ★ ★

VENDREDI 12 AOUT
12.30 Le bar de l'été
13.00 TF1 Actualités
13.45 Série «Sloane agent spécial»
16.30 Croque vacances
18.10 Les français du bout du monde
19.15 Actualités régionales
19.45 Marions-les
20.00 TF1 Actualités
20.35 Au théâtre ce soir «Mademoiselle ma mère» avec Gérard SETY.
22.35 TF1 Actualités
23.15 Mini-Clap «crépuscule»
23.25 TF1 Actual. + 5 jours en bourse

A2

SAMEDI 6 AOÛT
11.55 Journal des sourds & malentendants
12.15 Souvenirs-Souvenirs
12.45 A2 Journal
13.35 «Shérif fais-moi peur» n° 6
14.25 Les aventures de Tom Sawyer
14.50 Les jeux du stade
18.00 Carnets de l'aventure
18.50 Jeu des chiffres et des lettres
19.15 Actualités régionales
19.40 Le théâtre de Bouvard
20.00 A2 Journal
20.35 Variétés «La plus belle affiche» «Je ne regrette rien»
22.05 La chasse aux trésors
23.05 A2 Journal

★ ★ ★ ★

DIMANCHE 7 AOÛT
11.45 Gym-Tonic
12.15 Souvenirs-Souvenirs
12.45 A2 Journal
13.20 Cirque du monde
14.15 Série «Kung Fu» n° 6
15.05 Si on chantait n° 5
16.10 Les amours des années folles
17.15 La panthère rose
17.25 Madame le juge n° 5
18.55 Stade 2
20.00 A2 Journal
20.35 Bonjour M. Lewis n° 6
21.35 Documentaire
22.55 A2 dernière

★ ★ ★ ★

LUNDI 8 AOUT
12.07 Platine 45
12.45 A2 Journal
13.35 Série «le virginien» n° 26
14.45 Aujourd'hui la vie
15.45 Dessins animés
15.50 Sports été : Athlétisme
18.50 Jeu des chiffres et des lettres
19.10 Athlétisme championnat monde
19.40 Le théâtre de Bouvard
20.00 A2 Journal
20.35 Emmenez-moi au théâtre : «cinq chorégraphes» Opéra Paris
22.00 «La dernière bande» avec François SIMON.
23.00 A2 dernière

★ ★ ★ ★

MARDI 9 AOUT
12.07 Platine 45
12.25 Les amours des années grises
12.45 A2 Journal
13.35 Série «Le virginien» n° 27
14.45 Aujourd'hui la vie
15.45 Dessins animés
15.55 Sports été : Athlétisme
18.50 Jeu des chiffres et des lettres
19.10 Athlétisme 10.000 m
20.00 A2 Journal
20.35 Film «La cuisine au beurre» avec FERNANDEL, BOURVIL, Claire MAURIER, Anne-Marie CARRIERE, ANDREX & Michel GALABRU
22.00 Souvenirs de Max Pol Fouchet
23.00 A2 dernière

★ ★ ★ ★

MERCREDI 10 AOUT
12.07 Platine 45
12.25 Les amours des années grises
12.45 A2 Journal
13.35 Série «Le virginien» n° 28
14.45 Un monde différent
15.55 Sports été : Athlétisme
18.50 Jeu des chiffres et des lettres
19.10 Athlétisme
19.40 Le théâtre de Bouvard
20.00 A2 Journal
20.35 Téléfilm «Le kimono rouge» n° 2 et fin avec Yves BENEYTON
21.35 Concert
22.35 Documentaire «Hilare et les autres»
22.55 A2 Journal

★ ★ ★ ★

JEUDI 11 AOUT
12.07 Platine 45
12.25 Les amours des années grises
12.45 A2 Journal
13.35 Série «Le virginien» n° 29
14.45 Aujourd'hui la vie
15.45 Dessins animés
15.55 Sports été
18.00 Récré A2
18.40 Flash actualités télévisées
18.50 Jeu des chiffres et des lettres
19.15 Actualités régionales
19.40 Le théâtre de Bouvard
20.00 A2 Journal
20.35 Club des télévisions du monde Téléfilm (TV Globo-Brésil) : «C'est dur d'être un homme»
21.30 Variétés : «Gal Gosta»
22.30 «Vie et mort de Severino» Téléfilm
23.30 A2 dernière

★ ★ ★ ★

VENDREDI 12 AOUT
12.07 Platine 45
12.25 Les amours des années grises
12.45 A2 Journal
13.35 Série «Le virginien» n° 30
14.45 Aujourd'hui la vie
15.45 Dessins animés
15.55 Sports été : Athlétisme Championnat du Monde
18.50 Jeu des chiffres et des lettres
19.10 Athlétisme : 1/2 finale 5000 m M.
19.40 Le théâtre de Bouvard
20.00 A2 Journal
20.35 Série «VERDI» n° 7 Avec Ronald PICKUP.
21.35 Apostrophes
22.55 A2 dernière
23.05 Cinéma d'été «L'Horizon» avec Jacques PERRIN, Macha MERIL, et René DARY. (1967).

FR3

SAMEDI 6 AOÛT
19.10 Soir 3
19.15 Actualités régionales
19.35 Jeunesse
19.50 Dessin animé : «Ulysse 31» «Eole» n° 6
20.00 Les jeux de 20 heures
20.35 Festivals d'été 1983 Festival de Valréas. «Lorenzaccio» de Alfred de Musset.
22.45 Soir 3
23.05 Musi-club

★ ★ ★ ★

DIMANCHE 7 AOÛT
18.35 FR3 Jeunesse
19.40 RFO Hebdo
20.00 Benny Hill
20.35 Série : Histoires de l'histoire. n° 1
21.25 Aspect du court métrage «Un matin de soleil» «Pan-Pan»
21.55 Mister magoo
22.10 Soir 3
22.30 Cinéma de minuit : Cycle Charles VANEL : «Affaire classée» avec C. Vanel et Gabriel GABRIO. «Au nom de la loi» avec C. Vanel & Marcelle Chantal

★ ★ ★ ★

LUNDI 8 AOUT
19.10 Soir 3
19.15 Actualités régionales
19.35 Jeunesse
19.50 Dessin animé : «Ulysse 31»
20.00 Les jeux de 20 heures
20.35 Film «Echappement libre...» avec Jean-Paul BELMONDO Jean SEBERG, Gert FRÖBE, et Jean-Pierre MARIELLE.
22.15 Soir 3
22.35 Thalassa
23.20 Prélude à la nuit.

★ ★ ★ ★

MARDI 9 AOUT
19.10 Soir 3
19.15 Actualités régionales
19.35 Jeunesse
19.50 Dessin animé «Ulysse 31» «Sisyphe»
20.00 Les jeux de 20 heures
20.35 «La belle et le cavalier» film avec Sophia LOREN, Omar SHARIF & Georges WILSON.
22.15 Soir 3
22.35 L'art sous le II empire.
23.30 Prélude à la nuit

★ ★ ★ ★

MERCREDI 10 AOUT
19.10 Soir 3
19.15 Actualités régionales
19.35 Jeunesse
19.50 Dessin animé : «Ulysse 31» «Sisyphe»
20.00 Les jeux de 20 heures
20.35 Film «Fregoli» n° 2 avec Luigi PROIETTI
21.35 Soir 3
21.55 Les merveilles de la mer
22.30 «Queimada» film avec Marlon BRANDO & Renato SALVATORI.
00.20 Prélude à la nuit

★ ★ ★ ★

JEUDI 11 AOUT
19.10 Soir 3
19.15 Actualités régionales
19.35 Jeunesse
19.50 Dessin animé «Ulysse 31»
20.00 Les jeux de 20 heures
20.35 Cinéma Passion
20.40 «Les tribulations d'un chinois en Chine» avec Jean-Paul BELMONDO et Ursula ANDRESS.
22.20 Soir 3
22.40 Prélude à la nuit

★ ★ ★ ★

VENDREDI 12 AOUT
19.10 Soir 3
19.15 Actualités régionales
19.35 Jeunesse
19.50 Dessin animé : «Ulysse 31»
20.00 Les jeux de 20 heures
20.35 Vendredi magazine
21.30 Soir 3
21.50 L'aventure (2e série)
22.45 Festival international de Jazz à Juan-les-Pins
23.15 Prélude à la nuit

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM .....

Prénom .....

Adresse : n° ..... *Rue* .....

Ville ..... *Code postal* .....

Je désire m'abonner pour :
1 an : 100 F - 6 mois : 50 F

SISTERON-JOURNAL
95, rue Saunerie - 04200 SISTERON
Tél. (92) 68.40.98

© VILLE DE SISTERON

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - VILLE DE SISTERON

Arrêté Municipal

=-=-=-=

Sécurité et salubrité de la ville

CONSIDÉRANT que l'entretien des voies publiques dans un état constant de propreté est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité de la Ville

CONSIDÉRANT que certaines dispositions doivent être prises pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique

CONSIDÉRANT que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent en ce qui les concerne à leur exécution en remplissant les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous.

VU le Code de l'Administration Communale article 96-97

VU le Code Pénal article 464 et suivants

VU le Code de la Santé Publique

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les habitants sont tenus de nettoyer complètement tous les jours le trottoir devant leur proprité (maison, magasin, jardin, cour, etc...) y compris le caniveau jusqu'en bordure de la chaussée. Ce nettoyage comprend également l'enlèvement de la neige en période d'hiver et le salage en cas de gel.

ARTICLE 2 : Il est interdit de déposer dans les rues, ruelles, impasses, places, etc... des matériaux d'aucune sorte.

Les matériaux nécessaires à la construction ou provenant de démolition feront l'objet d'une demande spéciale au service municipal avant dépôt sur le domaine public.

ARTICLE 3 : En attendant le passage du service du nettoiement les balayures, détritus et ordures ménagères devront être placés dans les récipients réglementaires (sacs plastique fermés, poubelles fermées, containers, en aucun cas les sacs ou poubelles ne pourront dépasser 110 l chacun).

Bien fermer sacs et poubelles afin que les animaux ne puissent les renverser et en répandre le contenu.

Les récipients réglementaires ne devront recevir que les éléments cits ci-dessus à l'exclusion en particulier des matières fécales et des grosses pièces métalliques.

ARTICLE 4 : Il est interdit :

- de jeter des objets solides ou volumineux dans les bouches dégouts ;
- de secouer les tapis, descentes de lit, paillassons, etc... après neuf heures du matin ;
- de sortir les ordures ménagères avant vingt deux heures le soir les veilles de ramassage, et les poubelles devront être rentrées deux heures au plus tard après le passage de la benne. Le ramassage des cartons est régi par la même règle. De plus, ceux-ci devront être ficellés ensemble ;
- de sortir les ordures ménagères les dimanches et jours fériés.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et aux Gardes Municipaux.

Fait à Sisteron, le 26 Juillet 1983.

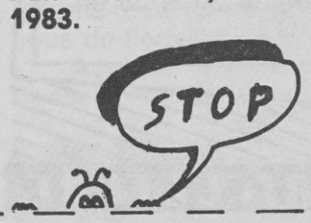

PETITES ANNONCES

5000 à 6000 lecteurs chaque semaine

••••••

IMMOBILIER

Terrain A VENDRE à la Haute-Chaumiane, Lot 1500 m² et 1 lot 1200 m² constructibles. S'adresser au journal qui transmettra.

DIVERS

PORTAL BAPTISTE VENDS bois chauffage tél. 64.14.55

Part. VENDS Portes anciennes vitrées et portes placards en noyer. S'adresser au journal.

AUTOS-MOTOS BATEAUX-CARAVANES

VENDS FIAT 131 Diésel 1980 81.000 km très bon état. Tél. : 64.04.22 H.B.

VENDS Renault 4 mod. 70, Px : 3500 Frs. VENDS mobylette 103 mod. 80 état neuf. Px 2000 F. Tél au 61.02.15 H.R.

VDS caravane 82, 830 Kg, 5 places Caravelair + Auvent profondeur 3 m, 30 000 Frs. Tél. 61.22.70

AGENCE BASSANELLI

Madame BAILLY CONTIOS, Place du Docteur Robert

04200 SISTERON TELEPHONE 61 04 17

Vallée du Jabron, maison en pierres à retaper sur 1 ha de prairie très jolie vue, eau et électricité 450.000 F.

Région Sisteron appart. neuf T4 96m² tt cft : 527.000 F.

04 tabac bazar bien placé fonds de comm. + appart. 330.000 F.

04 Terrain 1495 m² constructible vue imprenable 165.000 F.

A l'Escale dans très belle résidence, appart. neufs tt cft T4 85 m² + terrasse + cave 490.000 F, T2 64m² + terrasse + cave 386.000 F, T1 28 m² + cave 175.000 F.

St-Auban, belle villa 2 appart. 3 pièces tt cft + terrain 900m² 735.000 F.

Sisteron villa récente 5 pièces tt cft sur terrain 800m² 690.000 F

04 Fond de commerce licence IV 550.000 F.

Environ Sisteron maison 3 Pièces + cave voûtée, eau, électricité tout à l'égoût 140.000 F.

Sisteron quart. calme villa en r-d-c, 4 pièces tt cft avec jardin 420.000 F.

Centre ville 04 terrain pour réalisation immobilière 5800 m² 600.000 F.

Château-Arnoux vieille ville fonds de commerce 40m² 50.000 F.

12 km Sisteron grande villa 2 appart. très beau jardin 1550m² garage tt cft. 840.000 F.

Centre ville 04 Hôtel restaurant mur et fond. 1.300.000 F.

Région Sisteron grande maison d'habitation refaite à neuf 5 Pièces tt cft. terrasses solarium caves avec jardinet A SAISIR 580.000 F.

Région Sisteron grande villa en construction exposée plein sud 240m² habitable à terminer 5000m de terrain à saisir 950.000 F.

Nombreuses autres affaires, choix important, nous consulter

L'IMMOBILIER

Si vous voulez passer une PETITE ANNONCE

Complétez la grille ci-dessous accompagnée du règlement à l'ordre de :
SISTERON-JOURNAL - 95, rue Saunerie - 04200 SISTERON - Tél. (92) 68.40.98

La ligne comprend 32 lettres, signes ou espaces

CONTACTS - MARIAGES - RENCONTRES - OFFRES et DEMANDES D'EMPLOIS
BONNES AFFAIRES - AUTOS-MOTOS - BATEAUX - CARAVANING - IMMOBILIER

La ligne : **10,00 F T.T.C.** ★ *DOMICILIATION AU JOURNAL (l'annonce + 15 F) - ENCADRÉ (+ 20 F)*

REMISES : *2 parutions 20 % - 3 parutions 25 % - 4 parutions 30 %*

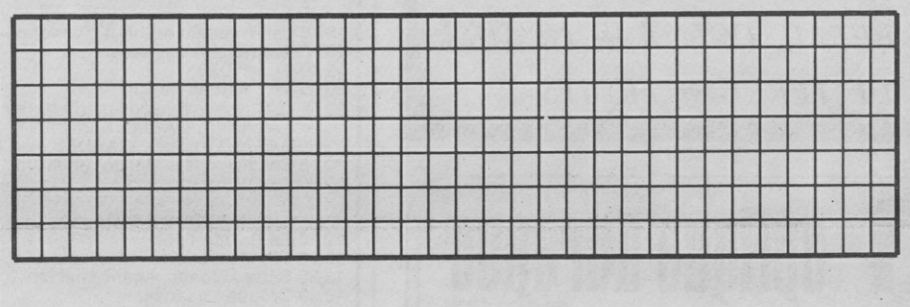

Semaine du .....

TOTAL T.T.C. .....

Parution après réception du paiement

☐ Chèque

☐ Espèces

MONTLAUR → SISTERON

MONTLAUR TROUVEZ MOINS CHER!

du 6 au 13 août 1983

Sanders *aliment pour poulets, sac de 5 kg, le sac* **19,00 F**
soit le kilo : 3,80 F

Sanders *aliment pour lapins, sac de 5 kg, le sac* **16,10 F**
soit le kilo : 3,22 F

Frites surgelées, *Sachet de 2,5 kg, le sachet* **12,90 F**
soit le kilo : 5,16 F

Petits pois très fins *surgelés, sachet de 1 kg* **9,40 F**

Esquimaux *X 16, Gervais, 800 ml* **18,40 F**
soit le litre : 23,00 F

Bac 2 l crème glacée *Miko* **19,95 F**
soit le litre : 9,97 F

Brie *55 %, le kilo* **25,80 F**

Camembert *portion 45 %, Président, 250 gr* **6,95 F**
soit le kilo : 27,80 F

PRIX CARBURANT

Essence 4,46 F
Super 4,79 F
Gas-oil 3,53 F

P GRATUIT ESSENCE

MONTLAUR Maxi Super

© VILLE DE SISTERON